

Formations remboursées à 50% par Emploi Québec

Emploi Québec a mis en place une mesure de formation de la main-d'œuvre qui permet d'obtenir un remboursement de 50% de vos dépenses en formation.

Si certains membres de votre personnel gagneraient à suivre une formation afin d'accomplir correctement leur travail et de conserver leur emploi, ce programme pourrait vous aider, et il vous permettra ainsi de maintenir les compétences en place dans votre entreprise.

Cette mesure de formation de la main-d'œuvre à l'intention des entreprises vise à soutenir le développement des compétences des entreprises d'ici.

Pour y avoir accès, vous devez garantir que l'activité de formation :

- permet de maintenir les gens en emploi
- permet d'accroître la performance de vos travailleurs.euses
- peut se transférer à d'autres membres de votre personnel dans le but d'augmenter la mobilité au sein de votre entreprise.

Tous les employeurs situés au Québec peuvent participer à ce programme, à l'exception des organismes publics et des organisations politiques.

Pour y participer, vous devez entrer en contact avec votre Centre Local d'Emploi : [Localisateur de bureaux de Services Québec](#)